

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation

Arrêté N° 89/2024

Le Maire de la Commune de Bessines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

Vu la demande formulée par la société INEO ATLANTIQUE, 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT représentée par M. Julien PEREIRA, en date du 11 juillet 2024,

Considérant qu'à l'occasion de travaux de terrassement pour création d'un branchement électrique, il y a lieu d'autoriser les travaux et de réglementer la circulation 31 rue du Four, 79000 Bessines.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 29 juillet 2024, la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE est autorisée à exécuter les travaux énoncés dans sa demande. Les travaux se dérouleront pendant une période calendaire de 05 jours.

Durant la durée des travaux (05 jours), les deux sens de circulation seront impactés avec fermeture à la circulation et le basculement de la circulation sur chaussée opposée et circulation alternée par panneaux B15/C18 sur la zone des travaux.

Une déviation sera mise en place dans le sens : rue du Centre, rue des Trois Ponts et rue du Four.

Article 2 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-huitième partie « signalisation temporaire ».

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation, seront à la charge du demandeur.

L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de la mise en place d'une signalisation avancée.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- SDIS 79
- CAN Collecte déchets
- la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE

Fait à Bessines, le 15 juillet 2024

Le 1^{er} Adjoint,
Roland LE DREO

